

GROUPE 2J
Société par actions simplifiée de 910.000 euros
Siège social : 8-12, rue de Lisbonne – 93110 Rosny-sous-Bois
804 324 705 R.C.S. Bobigny
(la « **Société** »)

**PROCES VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 30 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six,

Le trente mars,

- (1) **La société LES 3 EMERAUDES**, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé 6, rue du Docteur Decorse – 94410 Saint-Maurice, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 884 759 119, représentée par son Gérant Monsieur Ghislain Seron ;
- (2) **La société BENS INVEST**, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé 91 rue Jouffroy d'Abbans – 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 884 681 875, représentée par son Gérant Monsieur Gérard Bensimon ;

ensemble les « **Associés** ».

Les Associés rappellent que la société 2J CAPITAL, société par actions simplifiée, dont le siège social se situe 8-12 rue de Lisbonne – 93110 Rosny-sous-Bois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 102 380 292 (« **2J CAPITAL** ») a acquis ce jour 100% du capital social et des droits de vote de la Société par voie d'apport et de cession de titres (l'« **Opération** »).

Le financement de l'Opération et des frais relatifs à l'Opération est pour partie assuré au moyen de la souscription par 2J CAPITAL d'un contrat de crédits conclu ce jour entre notamment (i) 2J CAPITAL en qualité d'Emprunteur, (ii) Société Générale en qualités d'Agent Senior, d'Agent des Sûretés d'Arrangeur Mandaté, de Coordinateur et de Prêteur Senior, (iii) Banque CIC Est en qualités d'Arrangeur Mandaté et de Prêteur Senior, et (iv) BNP Paribas en qualités d'Arrangeur Mandaté et de Prêteur Senior (tels que définis dans le Contrat de Crédits) (le « **Contrat de Crédits** ») aux termes duquel les Prêteurs Senior acceptent de mettre à la disposition de la société 2J CAPITAL :

- (i) un prêt d'un montant maximum en principal de sept millions d'euros (7.000.000 €) destiné à financer partiellement le paiement en numéraire du prix de l'Acquisition et des frais y afférents, divisé en deux tranches : (a) une tranche A amortissable d'un montant maximum en principal de quatre millions neuf cent mille euros (4.900.000 €) et (b) une tranche B remboursable in fine d'un montant maximum en principal de deux millions cent mille euros (2.100.000 €) (le « **Crédit d'Acquisition** ») ;
- (ii) un crédit d'investissement confirmé d'un montant en principal de trois millions d'euros (3.000.000 €) divisé en deux tranches : (a) une tranche A d'un montant maximum en principal de deux millions cent mille euros (2.100.000 €) et (b) une tranche B d'un montant maximum en principal de neuf cent mille euros (900.000 €) (le « **Crédit Croissance Externe Confirmé** ») ;
- (iii) sous réserve de sa confirmation conformément aux stipulations du Contrat de Crédits, un crédit non confirmé d'un montant total en principal de cinq millions d'euros (5.000.000 €) (le « **Crédit Croissance Externe Non Confirmé** ») et ensemble avec le Prêt d'Acquisition et le Crédit

Croissance Externe Confirmé, les « **Crédits Senior** » ;

Pour sûreté et garantie de toutes sommes dues en principal, commissions, frais et accessoires, intérêts, pénalités de retard et indemnité conventionnelle au titre du Contrat de Crédits, la société 2J CAPITAL est notamment appelé à consentir, au profit des Prêteurs, un nantissement de premier rang de la totalité des titres de la Société (ci-après, le « **Nantissement de Compte de Titres Financiers Cible** ») visé dans le contrat de comptes de titres financier et la déclaration de nantissement y afférente (la « **Contrat de Nantissement de Compte de Titres Financiers Cible** »).

Après avoir pris connaissance du projet de Contrat de Crédits, des documents y relatifs notamment de le Contrat de nantissement de Compte de Titres Financier Cible et du projet de contrat de prêts intragroupe devant être conclu ce jour entre la société 2J CAPITAL en qualité de prêteur, la Société et les sociétés ADN Lille (532 021 722 RCS Lille) et Solinfo (533 981 924 RCS Rouen) en qualité d'emprunteurs relatif à l'octroi de prêts intragroupe par la Société à ces sociétés pour les besoins du refinancement de leur endettement existant (ci-après, le « **Contrat de Prêts Intragroupe** »).

Ont pris leurs décisions sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission du Président de la Société ; nomination de la société 2J CAPITAL en qualité de nouveau Président de la Société et fixation de son éventuelle rémunération ;
- Prise d'acte de la démission du Directeur Général ;
- Autorisation donnée, en tant que de besoin, pour le nantissement de la totalité des actions représentant 100% du capital de la Société, cession desdites actions en cas de réalisation du nantissement, et agrément des Créanciers Nantis (tels que définis dans le Contrat de Nantissement de Compte de Titres Financiers Cible) et de leurs successeurs en qualité de nouveaux associés de la Société en cas de réalisation du Nantissement de Compte de Titres Financiers Cible ;
- Autorisation et pouvoirs à donner au Président 2J CAPITAL aux fins de conclure et signer, au nom et pour le compte de la Société, le Contrat de Prêts Intragroupe ;
- Pouvoir pour formalités.

- Première décision -

Les Associés, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de la Société BENS INVEST de ses fonctions de Président de la Société à compter de ce jour,

prennent acte de la démission de la Société BENS INVEST à compter de ce jour, et

décident de nommer en remplacement en qualité de nouveau Président de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée :

- **La société 2J CAPITAL**, société par actions simplifiée, dont le siège social se situe 8-12 rue de Lisbonne – 93110 Rosny-sous-Bois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 102 380 292.

Laquelle déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et précise n'être frappée par aucune mesure ni incompatibilité susceptible de lui interdire d'exercer ladite fonction au sein de la Société.

La société 2J CAPITAL exercera les pouvoirs de Président conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Il est précisé que le Président percevra une rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions d'un montant annuel de quatre cent mille euros (400.000 €) net.

Le Président aura par ailleurs le droit au remboursement des frais de déplacement exposés pour le compte de la Société, sur présentation de justificatifs.

- Deuxième décision -

Les Associés, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de la Société LES 3 EMERAUDES de ses fonctions de Directeur Général de la Société à compter de ce jour,

prennent acte de la démission de la Société LES 3 EMERAUDES à compter de ce jour, et

décident de ne pas nommer de remplacement en qualité de nouveau Directeur Général de la Société.

- Troisième décision -

Les Associés, après avoir pris connaissance du projet de Contrat de Crédits, des documents y relatifs et notamment du Contrat de Nantissement de Compte de Titres Financiers Cible,

approuvent le Contrat de Nantissement de Compte de Titres Financiers Cible,

autorisent, en tant que de besoin, (i) le nantissement de l'intégralité des actions formant 100% du capital de la Société au profit des Prêteurs et de leurs éventuels successeurs, en garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes dues au titre du Contrat de Crédits, (ii) la cession des actions au profit des Créanciers Nantis (tels que définis dans le Contrat de Nantissement de Compte de Titres Financiers Cible) en cas de réalisation du nantissement, (iii) la signature par la Société de toutes attestations relatives au Nantissement de Compte de Titres Financiers Cible et plus généralement, la signature de tous documents relatifs au Nantissement de Compte de Titres Financiers Cible ainsi que la réalisation des formalités y afférentes ,

agrément par anticipation, en tant que de besoin, les Créanciers Nantis (tels que définis dans le Contrat de Nantissement de Compte de Titres Financiers Cible) en qualité d'associés de la Société en cas de réalisation du nantissement ainsi que tout adjudicataire, cessionnaire ou attributaire des titres nantis en qualité de nouveaux associés de la Société.

- Quatrième décision -

Les Associés,

après avoir pris connaissance du projet de Contrat de Prêts Intragroupe,

approuvent, la conclusion du Contrat de Prêts Intragroupe ainsi que, plus généralement, l'ensemble des stipulations du Contrat de Prêts Intragroupe,

décident :

- i. d'approuver l'ensemble des stipulations du projet de Contrat de Prêts Intragroupe ;
- ii. d'autoriser la conclusion, la signature et l'exécution par la Société du Contrat de Prêts Intragroupe, ainsi que de tout autre document dont la signature s'avèrerait nécessaire dans le cadre de la conclusion et l'exécution du Contrat de Prêts Intragroupe ;
- iii. de conférer tous pouvoirs au Président ou à toute personne que ce dernier se substituerait, à cet effet, notamment aux fins (i) de négocier, amender, finaliser et signer le Contrat de Prêts

Intragroupe (en compris en utilisant tout procédé de signature électronique) et tous actes et documents connexes ou complémentaires, substituer et déléguer, et plus généralement faire ce qui sera nécessaire et (ii) d'une manière générale, prendre toutes dispositions, faire toutes déclarations, conclure tous documents ou tous actes et prendre toutes mesures s'avérant nécessaires à cet effet afin de donner plein effet au Contrat de Prêts Intragroupe.

- Cinquième décision -

Les Associés **confèrent** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

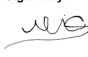
* *

*

Le présent acte est signé par voie électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme « DocuSign », ainsi que le reconnaît et l'accepte chacune des Parties.

Signed by:
Gérard BENSIMON
2ED3687ACB37404...

La société BENS INVEST
Représentée par
Monsieur Gérard Bensimon

Signed by:

7A88829BFB51408...

La société LES 3 EMERAUDES
Représentée par
Monsieur Ghislain Seron

Signed by:
Gérard BENSIMON
2ED3687ACB37404...

Le nouveau Président*
La société 2J CAPITAL
Représentée par son Président
Monsieur Gérard Bensimon

*Signature précédée de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation des fonctions de
Président de la Société ».